

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 12 janvier 2015 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier sept (7) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10086)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous en y retirant le point suivant: fermeture de constats d'infractions et en y ajoutant les points suivants : remplacement garde pour le déneigement, nomination noms de rues privées.

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Avis de motion – règlement sur les conditions de travail des employés
5. Avis de motion – modification du règlement de zonage # 212-1991
6. Adoption du premier projet de règlement # 479-2015
7. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus pour 2015
8. Fixation des salaires pour 2015
9. Renouvellement d'adhésion à l'ADMQ pour 2015
10. Renouvellement d'adhésion à la COMBEQ pour 2015
11. Congrès 2015 de la COMBEQ
12. Prêt de la salle des loisirs – cours de peinture
13. Don à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré
14. Contribution financière – 15^{ième} anniversaire bibliothèque Emma-Duclos
15. Renouvellement contrat d'assurances collectives pour 2015
16. Demande de délai supplémentaire – concordance règlements d'urbanisme
17. Modification résolution # 9949 – appui à la CPTAQ Mme Huguette Fillion
18. Camp d'été 2015 – tarification
19. Remplacement garde de déneigement
20. Nomination de noms de rues privées
21. Correspondance et divers
22. Paiement des comptes
23. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10087)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 1^{er} décembre ainsi que celles de la session spéciale du 16 décembre 2014 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, donne un résumé des interventions de la Sûreté du Québec qui ont eu lieu sur la Côte-de-Beaupré en décembre 2014 et début janvier 2015. Il mentionne également que plusieurs bons commentaires ont été reçus au Comité des loisirs sur l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace depuis le début de l'hiver. Il tient donc à féliciter au nom du Conseil municipal le bon travail de l'employé qui est en charge, soit monsieur Réjean Verreault.

4. AVIS DE MOTION

Règlement sur les conditions de travail des employés (Avis # 10088)

Je soussigné, Christian Lebel, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant certaines modifications à apporter aux conditions de travail des employés.

M. Christian Lebel

5. AVIS DE MOTION

Modification du règlement de zonage # 212-1991 (Avis # 10089)

Je soussigné, Éric Lachance, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement pourvoyant à amender le règlement de zonage # 212-1991 dans le but d'agrandir la zone 17-CH à même une partie de la zone 18-H afin d'y inclure les lots 84-34 et 84-38.

M. Éric Lachance

6. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 479-2015

(Rés. # 10090)

Considérant le règlement de zonage # 212-1991 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant les démarches effectuées par un citoyen afin d'inclure sa résidence dans la même zone que son commerce ;

Considérant l'analyse effectuée par le Conseil Municipal dans ce dossier ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à cette séance du Conseil ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le premier projet de règlement # 479-2015 pourvoyant à amender le règlement de zonage # 212-1991 dans le but d'agrandir la zone 17-CH à même une partie de la zone 18-H afin d'y inclure les lots 84-34 et 84-38 soit et est adopté.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

7. DÉPÔT DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2015

La Loi oblige les élus municipaux à déclarer leurs intérêts pécuniaires annuellement. Le Directeur général a, à cet effet, remis le formulaire à remplir lors d'un atelier de travail.

Les membres du Conseil municipal remettent donc, lors de cette assemblée, au Directeur général, les formulaires dûment remplis.

Ces formulaires seront déposés aux archives pour référence future si nécessaire.

8. FIXATION DES SALAIRES POUR L'AN 2015 (Rés. # 10091)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

De fixer les salaires des employés municipaux pour l'année 2015 et ce, en fonction de la liste suivante :

M. Marc Lachance, Directeur général	59 983,07 \$ / an;
Mme Sylvie Verreault	25,75 \$ de l'heure ;
M. Sébastien Pelletier	21,75 \$ de l'heure ;
M. Bruno Lachance, contremaître par intérim	24,43 \$ de l'heure ;
M. Daniel Fortin	21,07 \$ de l'heure ;
M. Patrice Verreault (À compter du 11/01)	18,00 \$ de l'heure ;
M. Réjean Verreault	13,90 \$ de l'heure ;
Mme Suzanne Tremblay	13,90 \$ de l'heure ;
Mme Chantal Rancourt	11,93 \$ de l'heure ;
Surveillance de l'écocentre	13,90 \$ de l'heure ;
Employés voirie et déneigement (surnuméraires)	18,14 \$ de l'heure ;
M. Éric Duclos	640 \$ par semaine ;
M. Claude Fortin	640 \$ par semaine .

9. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2015 (Rés. # 10092)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser le renouvellement d'adhésion de monsieur Marc Lachance à titre de Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2015 au coût de 742 \$ incluant l'assurance et les taxes.

10. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA COMBEQ POUR 2015 (Rés. # 10093)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise l'adhésion de monsieur Sébastien Pelletier comme membre de son ordre professionnel, la COMBEQ, pour l'année 2015. Les frais d'adhésion sont au coût de 325 \$ plus taxes.

11. CONGRÈS COMBEQ 2015 (Rés. # 10094)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser l'Inspecteur en bâtiment, monsieur Sébastien Pelletier, à participer au congrès annuel de la COMBEQ qui se tiendra les 16, 17 et 18 avril 2015 à La Malbaie. Les frais d'inscription sont de 550 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à ce congrès sur présentation des pièces justificatives.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

12. PRÊT SALLE DES LOISIRS - COURS DE PEINTURE (Rés. # 10095)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le prêt, à titre gratuit, de la salle des loisirs à l'organisatrice d'un atelier d'arts donné par madame Marie Tardif artiste-peintre qui sera tenu cet hiver ; soit à compter de janvier 2015 et ce, pour une durée de douze (12) semaines environ.

13. DON À L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ (Rés. # 10096)

Considérant que l'Association bénévole Côte-de-Beaupré offre plusieurs services partout dans la MRC ;

Considérant le nombre réel et potentiel de personnes qui utilisent tous ces services sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant une augmentation constante de la demande pour tous les services offerts, notamment à cause du vieillissement de notre population ;

Considérant que le Conseil municipal trouve important l'apport que l'ABCDB donne à la population et trouve important d'offrir à ses citoyens leurs services ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le versement d'une somme de 600 \$ à titre de contribution pour l'année 2015 à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré pour les nombreux services offerts dans la Municipalité.

14. CONTRIBUTION FINANCIÈRE – BIBLIOTHÈQUE EMMA-DUCLOS (Rés. # 10097)

Considérant qu'en 2015 la bibliothèque Emma-Duclos fêtera ses 15 ans d'existence ;

Considérant que les membres bénévoles de la bibliothèque Emma-Duclos ont l'intention de souligner cet anniversaire important ;

Considérant qu'ils ont fait la demande à la Municipalité afin de défrayer les coûts de cette activité d'anniversaire ;

Considérant que les membres du Conseil municipal jugent que l'apport de la bibliothèque Emma-Duclos auprès de la population de la Municipalité est extrêmement important et bénéfique et qu'il est important de souligner cet anniversaire ;

Considérant qu'il y avait un montant de prévu au budget 2015 pour cette activité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de financer l'activité du 15^{ième} anniversaire de la bibliothèque Emma-Duclos qui aura lieu en avril prochain. Le montant de cette contribution sera de 1 150 \$, montant qui avait été demandé par les membres de la bibliothèque.

15. RENOUELEMENT CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR 2015 (Rés. # 10098)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés pour l'année 2015 avec la compagnie Industrielle Alliance. Dans ce nouveau contrat, les modalités d'assurances sont identiques et les primes subissent une légère hausse de 2,7 % en moyenne comparativement à l'année 2014 et ce, principalement sur les primes en santé.

16. DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE
Concordance des règlements d'urbanisme (Rés. # 10099)

Considérant que, le 5 mai 2014, selon la résolution # 9931, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une extension de délai afin de faire la concordance de ses règlements d'urbanisme ;

Considérant la réponse du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 4 août 2014, datée du 31 juillet 2014, qui donnait à la Municipalité jusqu'au 17 février 2015 afin de conclure son processus de concordance des règlements d'urbanisme ;

Considérant que le processus va très bien mais que c'est un long processus et que ça dépassera assurément cette date ;

Considérant que la firme Roche/Urbanex a présenté un nouvel échéancier afin de finaliser ce processus ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un délai supplémentaire afin de terminer le processus de concordance de ses règlements d'urbanisme. Ce délai devrait couvrir l'échéancier prévu par madame Lyne Latouche de la firme Roche/Urbanex; soit jusqu'au 30 novembre 2015.

Que cette résolution soit et est envoyé au MAMOT ainsi qu'à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

17. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 9949
Appui à la CPTAQ pour Mme Huguette Fillion (Rés. # 10100)

Considérant que le 7 juillet 2014, par sa résolution # 9949, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps appuyait madame Huguette Fillion dans sa demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec ;

Considérant le manque d'une information importante, dans la résolution # 9949, soit un numéro de lot visé par la demande ;

Considérant la demande de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de refaire une résolution conforme à la demande en y ajoutant l'information manquante ;

Considérant que le Conseil municipal juge important de refaire la résolution et de la remplacer par celle-ci ;

Considérant donc que madame Huguette Fillion est propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, sur les lots 222-p, 223-p et 224-p ;

Considérant que madame Fillion désire lotir une partie de terrain ainsi que le chemin donnant accès à cette partie de terrain ;

Considérant que cet immeuble est situé en territoire agricole ;

Considérant que la superficie totale des lots appartenant à madame Fillion est de 37,61 hectares ;

Considérant que la nouvelle partie de lot à lotir serait situé sur le lot 224-p et posséderait une superficie de 3,56 hectares ;

Considérant que ce nouveau lot serait cédé à son fils afin d'y construire une résidence ;

Considérant que l'usage projeté sur ce nouveau lot à lotir respecte la réglementation municipale ;

Considérant que madame Fillion se doit d'obtenir l'appui de la Municipalité pour faire sa demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie madame Huguette Fillion dans sa démarche auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de lotir une partie de terrain et un chemin donnant accès à cette nouvelle partie de terrain, situé sur les lots 222-p, 223-p et 224-p ; le tout afin de pouvoir céder à son fils la nouvelle partie de terrain afin que celui-ci puisse y construire une résidence.

18. CAMP D'ÉTÉ 2015 – TARIFICATION (Rés. # 10101)

Considérant l'analyse, les prévisions budgétaires et l'offre faite par la Ville de Beaupré pour le service du camp d'été pour l'été 2015 ;

Considérant qu'une équité entre municipalités doit subsister pour permettre le bon déroulement des inscriptions pour le camp d'été ;

Considérant l'augmentation des coûts dû principalement au transport et au service de moniteurs spécialisés pour les enfants ayant besoin d'accompagnement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

D'établir les montants pour l'inscription au camp d'été pour les enfants de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps comme suit, soit sur une proportion de 50 % payable par la Municipalité et 50 % payable par les parents. Le service de garde quant à lui sera entièrement défrayé par les parents.

<i>Camp</i>	<i>Nombres de semaines</i>	<i>Coût estimé municipal</i>	<i>Coût chargé aux parents</i>
5 à 12 ans	À la semaine	74,50 \$	74,50 \$
	6 semaines	447,00 \$	447,00 \$
	7 semaines	521,50 \$	521,50 \$
	8 semaines	596,00 \$	596,00 \$
Camp ado	À la semaine	125,00 \$	125,00 \$
	Pour l'été (6 sem.)	750,00 \$	750,00 \$

Qu'une copie de cette résolution soit et est envoyée au responsable des loisirs de la Ville de Beaupré.

19. REMPLACEMENT GARDE DE DÉNEIGEMENT (Rés. # 10102)

Considérant que, par la résolution # 10023, le Conseil municipal avait engagé monsieur Éric Duclos, à contrat, comme employé affecté à la garde de déneigement ;

Considérant que, lors des derniers jours, monsieur Duclos a avisé le Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité qu'il allait quitter son emploi parce qu'il avait trouvé un emploi à temps plein ;

Considérant qu'il est important de remplacer monsieur Duclos pour garder deux (2) employés affectés à la garde de déneigement ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier afin de lui trouver un remplaçant ;

Considérant la recommandation que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a faite au Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, est autorisé à procéder à l'embauche de monsieur Germain Duclos pour effectuer la garde de déneigement pour le reste de la saison hivernale 2015 et ce, aux mêmes conditions déjà établies par le Conseil lors de l'embauche initiale à l'automne 2014. Monsieur Germain Duclos remplacera donc monsieur Éric Duclos qui a quitté volontairement son poste.

20. NOMINATION NOMS DE RUES PRIVÉES (Rés. # 10103)

Considérant que, dans l'ancien secteur des Chevaliers de Colomb, il y a plusieurs terrain de lotis qui seront sujet à construction dans les prochaines années ;

Considérant qu'en 1996 un cadastre officiel a été déposé et accepté pour donner accès à ces terrains ;

Considérant que les propriétaires de ce secteur ont effectué toutes les démarches nécessaires afin de faire changer le statut de l'accès privé, donnant directement sur la route 138, auprès du ministère des Transports du Québec ;

Considérant l'autorisation qu'ils ont reçue du ministère ;

Considérant que, pour faciliter maintenant la construction de ce secteur, il faut nommer ces noms de rues ;

Considérant les noms proposés par les propriétaires de ce secteur ;

Considérant l'avis technique reçu de la Commission de la Toponymie du Québec ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal accepte de nommer deux (2) rues privées dans l'ancien secteur des Chevaliers de Colomb, soit :

- chemin des Chevaliers ;
- chemin des Pierre-Grises.

Que cette résolution soit et est envoyée avec la demande officielle à la Commission de la Toponymie du Québec.

21. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le plan des mesures d'urgence du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré.
- Le rapport de suivi pour la saison de culture 2014 de notre agronome M. Jocelyn Magnan.
- Une demande de droit de passage à vélo de la randonnée Jimmy Pelletier pour le 23 juin 2015 sur une partie de l'avenue Royale à Saint-Tite-des-Caps.
- Le rapport des interventions du service incendie sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps pour novembre et décembre 2014 ainsi que pour l'année 2014 au complet.
- Le rapport annuel des activités des services incendie de la MRC Côte-de-Beaupré pour l'année 2013.
- L'attestation d'officialisation de la Commission de toponymie de Québec pour les rues des Bourgeois et du Faubourg.
- Le rapport mensuel de petite caisse pour le mois de novembre 2014 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le rapport d'enquête d'Origine-Destination 2011 de la région de Québec fait par le ministère des Transports du Québec.

22. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10104)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de décembre 2014 et totalisant la somme de 73 523,49 \$.

Salaires

Pér. du 30/11 au 06/12	11 636,20 \$	Pér. du 07/12 au 13/12	6 929,93 \$
Pér. du 14/12 au 20/12	7 159,88 \$	Pér. du 21/12 au 27/12	7 173,39 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10105)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 03.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier